

# SoCoo'c

concoctons ensemble votre cuisine

**M AA AUDITECH**

36 RUE DE LA FORGE FERET  
76520 BOOS

## *Votre cuisine made in Haute-Savoie*



**Votre Kitchener :**  
Bertrand DELOBEL

**Téléphone de votre magasin :**  
02 35 80 72 40

**Adresse mail de votre magasin :**  
magasin@barentin.socooc.com

Offre en date du 07 mars 2018  
Valable jusqu'au 21 mars 2018

**Référence de l'offre :** 1765097

**Horaires d'ouverture :**

Le lundi : 14:00 - 19:00 Du mardi au vendredi :  
10:00 - 12:00 14:00 - 19:00 Le samedi : 10:00 -  
19:00

*- Ceci n'est pas un bon de commande -*

# SoCoo'c s'engage ! *Et c'est pas du flan ;)*



Plus d'infos sur nos 8 engagements sur [socooc.com](http://socooc.com)





## Sur notre qualité, zéro compromis

### + Tous nos meubles sont montés d'usine

Pas de meubles en kit, pas de hic !  
Pour vous garantir un assemblage de qualité,  
tous nos meubles sont montés en usine.

### + Une qualité garantie aux petits oignons !



Nos meubles sont aussi :  
- faciles et rapides à poser  
- esthétiques et résistants



### + Nous avons la bonne recette certifiée !



SoCoo'c garantit la limitation des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie du mobilier.

SoCoo'c favorise ses approvisionnements en bois issus de forêts gérées durablement.



**Norme ISO 9001** : SoCoo'c assure un suivi et une amélioration continue de ses systèmes de production.

**Norme ISO 14001** : Les sites de production SoCoo'c garantissent un impact limité de la production et des rejets industriels sur l'environnement.

**Façade : - Epaisseur 18 mm en PPSM (panneau de particules surfacé mélaminé) - 4 chants épais de 1,3 mm. Corps de meuble : - Epaisseur 18 mm en panneau de particules surfacé mélaminé - Chants avant en polypropylène épaisseur 1,3 mm - Chants arrières protégés par des chants kraft - Dos en panneaux de fibres haute densité.**

## Meubles

MEZZO (1)


Coloris façade Gris clair mat

Coloris caisson Gris clair int blanc

Poignées Sans poignée

Tiroirs S NOVA

Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N° | Article  | Sens | Descriptif   | Qté | P.U.  | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|--|------|--|-----|-------|-----------|--------------|---------------|
| 2  |  |      | Support pour lave-vaisselle en hauteur - 1 face tiroir fixe biseauté - L : 60 cm, P : 60 cm, H : 13,8 cm Poignées : Sans poignée (000) | 1   | 96,10 | 96,10     | -29.61       | 66,49         |
|    |  |      | <i>Eco-participation mobilier</i>  | 1   | 0,46  | 0,46      |              | 0,46          |


MEZZO (1)

Coloris façade Gris clair mat

Coloris caisson Gris clair int blanc

Poignées P. Shiraz

Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N° | Article   | Sens | Descriptif   | Qté | P.U.  | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---|------|--|-----|-------|-----------|--------------|---------------|
| 5  |  |      | Filler de façade pour meuble bas H 82,8 cm - L 15 cm à recouper à la pose - L : 5 cm | 1   | 70,69 | 70,69     |              | 70,69         |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>  | 1   | 0,11  | 0,11      |              | 0,11          |

MEZZO (1)


Coloris façade Gris clair mat

Coloris caisson Gris clair int blanc

Poignées P. Shiraz

Tiroirs S NOVA

Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N° | Article   | Sens | Descriptif   | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---|------|--|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
| 1  |  |      | Meuble bas - 1 tiroir - 2 portes - 1 étagère réglable - L : 120 cm, P : 60 cm, H : 82,8 cm | 1   | 587,25 | 587,25    | -181.02      | 406,23        |



| N°        | Article   | Sens | Descriptif  | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|-----------|---|------|---|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 3,00   | 3,00      |              | 3,00          |
| <b>3</b>  |    |      | Meuble bas pour évier - 2 portes - 1 étagère réglable (sauf si option poubelle, porte-torchons ou produits d'entretien) - Dos réduit - L : 120 cm, P : 60 cm, H : 82,8 cm | 1   | 445,98 | 445,98    | -191.94      | 254,04        |
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 3,00   | 3,00      |              | 3,00          |
|           |   |      | 09 Protection fond aluminium  | 1   | 24,16  | 24,16     | -10.4        | 13,76         |
| <b>4</b>  |    |      | Meuble bas - 1 tiroir - 2 portes - 1 étagère réglable - L : 120 cm, P : 60 cm, H : 82,8 cm  | 1   | 587,25 | 587,25    | -181.02      | 406,23        |
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 3,00   | 3,00      |              | 3,00          |
| <b>19</b> |    |      | Meuble haut - 1 porte relevable - 1 étagère - L : 120 cm, P : 36 cm, H : 41,4 cm  | 1   | 294,44 | 294,44    |              | 294,44        |
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 1,75   | 1,75      |              | 1,75          |
| <b>20</b> |  |      | Meuble haut - 1 porte relevable - 1 étagère - L : 120 cm, P : 36 cm, H : 41,4 cm  | 1   | 294,44 | 294,44    |              | 294,44        |
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 1,75   | 1,75      |              | 1,75          |

#### MEZZO (1)

Coloris façade Gris clair mat

Poignées P. Shiraz

Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N°        | Article   | Sens | Descriptif   | Qté | P.U.  | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|-----------|---|------|--|-----|-------|-----------|--------------|---------------|
| <b>11</b> |  |      | Porte H 68,7 cm pour électroménager à intégrer - L : 60 cm | 1   | 99,35 | 99,35     | -30.62       | 68,73         |
|           |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>                          | 1   | 0,18  | 0,18      |              | 0,18          |
|           |  |      | 86 Porte coulissante                                       | 1   | 0,00  | 0,00      |              | 0,00          |

Coloris PT Chêne de fil mat structuré  
 Coloris PT (chants) Chêne de fil mat structuré  
 Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N° | Article   | Sens | Descriptif  | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---|------|---|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
| 6  |    |      | Plan de travail Ep. 3,9 cm en panneau de particules hydrofuge - 1 face stratifié - 3 chants épais 1,3 mm - Contrebalancement blanc par feuille imprégnée de résine mélamine - L : 305 cm, P : 67 cmAssemblage PT à G : Assemblage linéaire (A2) | 1   | 632,42 | 632,42    |              | 632,42        |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 5,20   | 5,20      |              | 5,20          |
| 7  |    |      | Jambage stratifié hydrofuge Ep. 4 cm pour meuble bas - 2 faces et 4 chants finis - P : 67 cm, H : 90 cm   | 1   | 241,25 | 241,25    | -61.66       | 179,59        |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 1,15   | 1,15      |              | 1,15          |
| 8  |    |      | Plan de travail Ep. 3,9 cm en panneau de particules hydrofuge - 1 face stratifié - 3 chants épais 1,3 mm - Contrebalancement blanc par feuille imprégnée de résine mélamine - L : 124 cm, P : 67 cmAssemblage PT à D : Assemblage linéaire (A1) | 1   | 281,68 | 281,68    |              | 281,68        |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 1,75   | 1,75      |              | 1,75          |
| 14 |  |      | Panneau de crédence Ep. 1,8 cm de dimensions spéciales en panneau de particules hydrofuge - 2 faces au coloris - 4 chants épais 1,3 mm - L : 305 cm, P : 20 cm  | 1   | 151,04 | 151,04    |              | 151,04        |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 0,46   | 0,46      |              | 0,46          |
| 15 |  |      | Panneau de crédence Ep. 1,8 cm de dimensions spéciales en panneau de particules hydrofuge - 2 faces au coloris - 4 chants épais 1,3 mm - L : 124 cm, P : 20 cm  | 1   | 97,49  | 97,49     |              | 97,49         |
|    |   |      | <i>Eco-participation mobilier</i>   | 1   | 0,18   | 0,18      |              | 0,18          |
| 16 |  |      | Panneau de crédence Ep. 1,8 cm de dimensions spéciales en panneau de particules hydrofuge - 2 faces au coloris - 4 chants épais 1,3 mm - L : 65 cm, P : 20 cm   | 1   | 80,09  | 80,09     |              | 80,09         |



| N° | Article | Sens | Descriptif                        | Qté | P.U. | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---------|------|-----------------------------------|-----|------|-----------|--------------|---------------|
|    |         |      | <i>Eco-participation mobilier</i> | 1   | 0,11 | 0,11      |              | 0,11          |

Coloris socles Gris clair mat  
Hauteur plan de travail : Pied hauteur 75 mm

| N° | Article | Sens | Descriptif                        | Qté | P.U.  | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---------|------|-----------------------------------|-----|-------|-----------|--------------|---------------|
| 13 |         |      | Socle - L : 280 cm                | 2   | 39,04 | 78,08     |              | 78,08         |
|    |         |      | <i>Eco-participation mobilier</i> | 2   | 0,02  | 0,04      |              | 0,04          |

**Total TTC Meubles 4083,85 €**


Avantages SoCoo'c : - 686,27 €

Remise sur rubrique : - 527,58 €

**Total Net TTC Meubles 2870,00 €**

Dessins non contractuels (avec éco-participation mobilier) Dont TVA (20%) 478,32 €


## Électroménagers

| N° | Article  | Sens | Descriptif   | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|--|------|--|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
| 9  |  |      | BOSCH - Lave-vaisselle 60 cm tout intégrable - A+AA - 12 couverts - 48 dB (A) - Consommations 11.8 l et 1.02 kWh - Consommation d'eau annuelle 3300 litres - Consommation électrique annuelle 290 kWh - 5 programmes dont Intensif 70 °C et Rapide 45 °C - Moteur EcoSilence Drive - Départ différé 3-6-9 h - Signal sonore de fin de cycle - InfoLight - Boîte à produits MaxiPerformance - Système auto 3in1 - AquaSensor et Capacité variable automatique - Système Super Brillance - Paniers Vario - Sécurité AquaStop - Régénération électronique - Triple filtre auto-nettoyant- | 1   | 499,00 | 499,00    |              | 499,00        |

SMV50D10E

ECOPART

*Eco-participation DEEE* 1 9,00 9,00 9,00

|    |   |  |  |   |        |        |  |        |
|----|---|--|--|---|--------|--------|--|--------|
| 10 |  |  | INDESIT,ARMOIRES, 321 L, 1670x595 mm, Silver, A+, Froid statique, Contrôle Electronique, Eclairage LED, 5 clayettes dans le réfrigérateur dont 3 ajustables, Clayette Porte Bouteilles, 1 Bac(s) à légumes, 4 balconnets ajustables, Portes reversibles, Pieds avant réglables, Pouvoir de congélation:0 KG/24h, Autonomie en cas de coupure de courant:0 H, SN-T, Niveau sonore dB(A):38, Consommation d'énergie annuelle:140, Gaz:R600a, | 1 | 499,00 | 499,00 |  | 499,00 |
|----|---|--|--|---|--------|--------|--|--------|

SI161S


ECOPART


*Eco-participation DEEE* 1 16,00 16,00 16,00

**Total Net TTC Électroménagers 1023,00 €**

Dessins non contractuels (avec éco-participation DEEE) Dont TVA (20%) 170,51 €

## Sanitaires

| N° | Article   | Sens | Descriptif  | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---|------|---|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
| 17 |  |      | Kaori - Schock - Evier à encastrer en Cristalite# Croma - Modèle 2 cuves Garantie à vie sur évier hors accessoires (1 an) Réversible - Vidage gain de place, automatique sur une cuve | 1   | 319,00 | 319,00    |              | 319,00        |

|    |   |  |   |   |        |        |  |        |
|----|---|--|---|---|--------|--------|--|--------|
| 18 |  |  | SO2080RO - Nobili - Mitigeur évier - Chromé/velours Garantie 5 ans sauf traitement de surface et accessoires (1 an) - Mousseur anticalcaire | 1 | 209,00 | 209,00 |  | 209,00 |
|----|---|--|---|---|--------|--------|--|--------|

**Total Net TTC Sanitaires 528,00 €**

Dessins non contractuels Dont TVA (20%) 88,00 €

## Pose

| N° | Article   | Sens | Descriptif                      | Qté | P.U.   | Total TTC | Avantage TTC | Total Net TTC |
|----|---|------|---------------------------------|-----|--------|-----------|--------------|---------------|
|    |  |      | livraison + 8h pose forfaitaire | 1   | 979,00 | 979,00    |              | 979,00        |

**Total Net TTC Pose 979,00 €**

Dessins non contractuels Dont TVA (20%) 163,17 €





concoctons ensemble votre cuisine

| RECAPITULATIF DE VOTRE PROJET   | Prix TTC         | Avantages SoCoo'C | Remise            | Prix net TTC     |
|---------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Meubles                         | 4061,71 €        | - 686,27 €        | - 527,58 €        | 2847,86 €        |
| Eco-participation mobilier      | 22,14 €          |                   |                   | 22,14 €          |
| Électroménagers                 | 998,00 €         |                   |                   | 998,00 €         |
| Eco-participation DEEE          | 25,00 €          |                   |                   | 25,00 €          |
| Sanitaires                      | 528,00 €         |                   |                   | 528,00 €         |
| Pose (dont Pose Électroménager) | 979,00 €         |                   |                   | 979,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>6613,85 €</b> | <b>- 686,27 €</b> | <b>- 527,58 €</b> | <b>5400,00 €</b> |

**TOTAL NET TTC DE VOTRE PROJET**

**5400,00 €**

Dont TVA à 20%

**900,01 €**

Offre valable jusqu'au 21 mars 2018



## Les avantages SoCoo'c, c'est quoi ?

Ce sont des remises valables toute l'année, sur les meubles les plus vendus et donc fabriqués en grand volume. SoCoo'c vous fait bénéficier de prix avantageux sur cette sélection de meubles pour émincer au mieux votre budget !



concoctons ensemble votre cuisine

## Offre de financement

36,00 x

**114,57 €**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Hors assurances facultatives : pour un achat de 5 400,00 € : après un versement comptant de 1 620,00 €, vous réglez 36 mensualités de 114,57 €. Montant total du crédit : 3 780,00 €. TAEG fixe 5,90%.  
Taux débiteur fixe : 5,75%. Coût du crédit : 344,52 €.  
Montant total dû : 4 124,52 €. Durée maximum du crédit : 36 mois.  
Coût de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 4,17 € pour DIM, 4,65 € pour la DIM + CHOM et 4,65 € pour SENIOR.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Si vous confirmez votre volonté de souscrire un crédit affecté pour financer votre projet, une fiche d'informations précontractuelles normalisées européenne en matière de crédit aux consommateurs établissant les principales caractéristiques du crédit vous sera remise. Offre du 02/01/2018 au 31/12/2018 dans les magasins participants, sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre) - Intermédiaire en assurances N°ORIAS 07 008 346 - Assurance souscrite auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Conditions au 02/01/2018.

## Conditions générales de vente SoCoo'c

### DEVIS

1. Le vendeur conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets.
2. Le devis de la cuisine est un document sur lequel sont portées entre autres les informations commerciales identifiant l'entreprise, le nom et la signature du vendeur.
3. L'intervention éventuelle d'un architecte ou d'un décorateur, commandée par le client, est à la charge de celui-ci.

### COMMANDE

4. Distincte obligatoirement du devis, la commande est un document sur lequel sont portées entre autres les informations identifiant l'entreprise, les nom et signature du vendeur, les coordonnées et la signature du client.  
Sur le bon de commande des fournitures de la cuisine figurent en outre la date limite de livraison, les conditions de règlement, les conditions particulières, et la mention pré-imprimée « Reconnaît avoir pris connaissance et signé les conditions générales de vente ».
5. La fourniture comprend exactement et uniquement le matériel spécifié dans la commande.
6. Toute modification à la commande initiale, du fait du client, doit faire l'objet, au magasin du vendeur, d'un avenant au contrat initialement établi.
7. S'il y a conception, sur les plans de conception et le plan technique, faisant partie intégrante dudit contrat et délivrés au client préalablement à la signature du bon de commande, sont portées respectivement les informations commerciales obligatoires identifiant l'entreprise et la signature du client.  
La perspective est un dessin ne comportant aucune mesure et ne reproduisant pas fidèlement le projet. Elle n'a pas de valeur contractuelle. Seuls les plans de conception au sol, les plans en élévation à l'échelle et le plan technique font foi.
8. Le contrat est conclu au moment de la signature du bon de commande par le client et le vendeur. Chacun des contractants est tenu de respecter ses engagements et de l'exécuter de bonne foi.

### VENTE A CREDIT

9. En cas d'achat moyennant un crédit octroyé par le vendeur ou par un organisme extérieur au magasin de cuisine, un bon de commande spécifique est remis au client.
10. Conformément aux dispositions de l'article L 312-18 du Code de la Consommation, une offre de contrat de crédit doit être remise en autant d'exemplaires que de parties. Conformément aux dispositions de l'article L 312-24 du Code de la Consommation, le contrat de crédit accepté par l'emprunteur ne devient parfait qu'à la double condition que ledit emprunteur n'ait pas usé de sa faculté de rétractation à l'expiration d'un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit (article L 312-19 du Code de la Consommation) et que le prêteur ait fait connaître à l'emprunteur sa décision d'accorder le crédit, dans un délai de sept jours.  
L'agrément de la personne de l'emprunteur est réputé refusé si, à l'expiration de ce délai, la décision d'accorder le crédit n'a pas été portée à la connaissance de l'intéressé. L'agrément de la personne de l'emprunteur parvenu à sa connaissance après l'expiration de ce délai reste néanmoins valable si celui-ci entend toujours bénéficier du crédit. La mise à disposition des fonds au-delà du délai de sept jours mentionné à l'article L 312-25 vaut agrément de l'emprunteur par le prêteur. Pendant un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat par l'emprunteur, aucun paiement, sous quelque forme et à quelquel titre que ce soit, ne peut être fait par le prêteur à l'emprunteur ou pour le compte de celui-ci, ni par l'emprunteur au prêteur conformément aux dispositions de l'article L 312-25 du Code de la Consommation. Pendant ce même délai, l'emprunteur ne peut non plus faire, au titre de l'opération en cause, aucun dépôt au profit du prêteur ou pour le compte de celui-ci. Conformément aux dispositions des articles L 312-46 et L 312-47 du Code de la Consommation, aucun engagement ne peut valablement être contracté par l'emprunteur à l'égard du vendeur tant qu'il n'a pas accepté le contrat de crédit. Le vendeur n'est pas tenu d'accomplir son obligation de livraison ou de fourniture tant que le prêteur ne l'a pas avisé de l'octroi du crédit et tant que l'emprunteur peut exercer sa faculté de rétractation.

11. Il est également rappelé les dispositions légales suivantes :

#### Article L 312-19 du Code de la Consommation

*L'emprunteur peut se rétracter sans motifs dans un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit comprenant les informations prévues à l'article L. 312-28.*

#### Article L 312-20 du Code de la consommation

*Le délai mentionné à l'article L 312-19 court à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit comprenant les informations prévues à l'article L 312-28.*

#### Article L 312-21 du Code de la consommation

*Afin de permettre l'exercice du droit de rétractation mentionné à l'article L 312-19, un formulaire détachable est joint à son exemplaire du contrat de crédit.*

#### Article L 312-22 du Code de la consommation

*L'exercice par l'emprunteur de son droit de rétractation ne peut donner lieu à enregistrement sur un fichier.*

#### Article L 312-23 du Code de la consommation

*En cas d'exercice de son droit de rétractation, l'emprunteur n'est plus tenu par le contrat de service accessoire au contrat de crédit.*

#### Article L 312-48 du Code de la Consommation

*Les obligations de l'emprunteur ne prennent effet qu'à compter de la livraison du bien ou la fourniture de la prestation ; En cas de contrat de vente ou de prestation de service à exécution successive, les obligations prennent effet à compter du début de la livraison ou de la fourniture et cessent en cas d'interruption de celle-ci.*

#### Article L 312-49 du Code de la consommation

*Le vendeur ou le prestataire de services conserve une copie du contrat de crédit et la présente sur leur demande aux agents chargé du contrôle.*

#### Article L 312-45 du Code de la Consommation

*Chaque fois que le paiement du prix est acquitté, en tout ou partie, à l'aide d'un crédit, le contrat de vente ou de prestation de services le précise, quelle que soit l'identité du prêteur.*

#### Article L 312-46 du Code de la consommation

*Aucun engagement ne peut valablement être contracté par l'acheteur à l'égard du vendeur tant qu'il n'a pas accepté le contrat de crédit. Lorsque cette condition n'est pas remplie, le vendeur ne peut recevoir aucun paiement, sous quelque forme que ce soit, ni aucun dépôt.*

#### Article L 312-47 du Code de la Consommation

*Tant que le prêteur ne l'a pas avisé de l'octroi du crédit, et tant que l'emprunteur peut exercer sa faculté de rétractation, le vendeur n'est pas tenu d'accomplir son obligation de livraison ou de fourniture. Toutefois, lorsque par une demande expresse rédigée, datée et signée de sa main même, l'acheteur sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, le délai de rétractation ouvert à l'emprunteur par l'article L. 312-19 expire à la date de la livraison ou de la fourniture, sans pouvoir ni excéder quatorze jours ni être inférieur à trois jours. Toute livraison ou fourniture anticipée est à la charge du vendeur qui en supporte tous les frais et risques.*

#### Article L 312-52 du Code de la Consommation

*Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :*

**1°** *Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;*

**2°** *Ou si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans le délai prévu à l'article L 312-19. Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur.*

*Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant.*

#### Article L 312-53 du Code de la Consommation

*Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus à l'article L. 312-52, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix.*

#### Article L 341-10 du Code de la Consommation

*Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus à l'article L 312-53, à compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, de toute somme versée d'avance par l'acheteur, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.*

#### Article L 312-54 du Code de la Consommation

*Lorsque le consommateur exerce son droit de rétractation du contrat de vente ou de fourniture de prestation de services mentionné au 9° de l'article L. 311-1, le contrat de crédit destiné à en assurer le financement est résilié de plein droit sans frais ni indemnité, à l'exception éventuellement des frais engagés pour l'ouverture du dossier de crédit.*

#### Article L 341-11 du Code de la Consommation

*Dans le cas d'un contrat de crédit affecté mentionné à l'article L 312-44, l'engagement préalable de payer comptant en cas de refus de prêt est nul de plein droit.*

#### Article L 312-50 du Code de la Consommation

*Le vendeur ou le prestataire de services ne peut recevoir, de la part de l'acheteur, aucun paiement sous quelque forme que ce soit, ni aucun dépôt, en sus de la partie du prix que l'acheteur a accepté de payer au comptant, tant que le contrat relatif à l'opération de crédit n'est pas définitivement conclu. Si une autorisation de prélèvement sur compte bancaire est signée par l'acquéreur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celles du contrat de vente. En cas de paiement d'une partie du prix au comptant, le vendeur ou prestataire de services doit remettre à l'acheteur un récépissé valant reçu et comportant la reproduction intégrale des dispositions des articles L 312-52, L 312-53 et L 341-10.*

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

**12.** Les marchandises livrées restent la propriété du vendeur, conformément à la législation en vigueur jusqu'à paiement intégral du prix convenu. En cas de défaut de paiement, le vendeur est en droit de revendiquer les marchandises impayées, et l'acheteur est tenu de les restituer à première demande.

**13.** Les risques et la garde des marchandises sont transférés à l'acheteur dans les conditions définies à l'article suivant. Le client s'engage à conserver les marchandises en apportant tous les soins nécessaires.

## LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

**14.** Pour tout retard dans l'exécution de travaux d'installation émanant de corps de métiers qui ne sont pas placés sous la responsabilité du vendeur et rendant la livraison impossible à la date limite convenue au contrat de vente, le client est tenu d'en informer le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties conviennent alors, d'un commun accord, d'une nouvelle date de livraison par un avenant écrit au contrat établi au magasin. A défaut, le vendeur livre à la date convenue. Si le client ne peut pas prendre livraison, il devra alors supporter, après sommation, tous les frais exposés par le vendeur ainsi que les frais de stockage des fournitures commandées.

**15.** Le transfert des risques ainsi que la garde juridique des marchandises s'opèrent par la délivrance, telle que précisée sur le bon de commande, soit dans le magasin du vendeur ou entre les mains du client, ou encore du transporteur. Il en est de même pour toute livraison partielle. En cas de retard non imputable au vendeur, le transfert des risques et de la garde juridique s'opèrent dès la notification de l'avis de mise à disposition de la marchandise.

**16.** En cas de report supérieur à une semaine de la date de livraison du fait du client, le vendeur peut réclamer le versement du solde des fournitures à la date de livraison initialement convenue.

## MISE EN CONFORMITE

**17.** Par la remise du plan technique avant la signature du contrat de pose, le client a été préalablement informé des non conformités éventuelles de l'installation existante et s'engage à faire procéder, avant la pose, aux travaux d'installation nécessaires par les corps de métiers du bâtiment de son choix et placés sous sa responsabilité.

## PRIX

**18.** Les prix des marchandises sont ceux déterminés à la signature de la commande. Un exemplaire des engagements de conception aura été remis au client préalablement à la signature du bon de commande.

**19.** S'agissant d'un contrat de vente, les conditions de paiement sont fixées dans le bon de commande. Le paiement est réputé au comptant et non à crédit lorsque ces versements prennent la forme d'acomptes et que le paiement intégral du prix des fournitures est réalisé au plus tard au jour de la livraison des fournitures. Conformément aux dispositions de l'article L 241-1 du Code de la Consommation, les parties conviennent que les sommes versées à la signature du bon de commande et avant paiement complet sont des acomptes et non des arrhes.

## GARANTIE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS et APPAREILS

### 20. Champs d'application

Tout client de SoCoo'c bénéficie en complément des garanties légales, d'une garantie contractuelle pour tout achat des équipements, produits et appareils suivants, commercialisés au sein des points de vente du réseau SoCoo'c :

- Tous les Meubles de cuisine fabriqués par la société FOURNIER sous la marque SoCoo'c, commercialisés par le réseau des magasins distributeurs SoCoo'c (hors chaises, tables, et tabourets) ;
- Tous les Articles non fabriqués mais commercialisés par la société FOURNIER et revendus par le réseau des magasins distributeurs SoCoo'c, à l'exclusion des appareils électroménagers garantis directement par leur constructeur.

Les modalités des garanties légales et contractuelles sont présentées ci-dessous de manière distincte.

Le client reconnaît avoir été informé par SoCoo'c de l'existence des garanties légales et de la garantie contractuelle et des modalités de leur mise en œuvre respective avant la conclusion de la vente.

### 21. Garanties légales

Il est rappelé que, indépendamment de l'existence ou non d'une garantie commerciale accordée par le vendeur ou le fabricant, le client bénéficie de la garantie légale des vices cachés, la présente garantie contractuelle ne pouvant avoir pour effet ou pour objet de limiter cette garantie légale. Le client bénéficie également de la garantie légale de conformité, selon les articles L 317-4 à L 217-14 du Code de la Consommation. Il est notamment rappelé les dispositions légales suivantes :

#### Article 1641 du Code Civil

*Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.*

#### Article 1648 du Code Civil

*L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.*

#### Article L 217-4 du Code de la Consommation

*Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.*

#### Article L 217-5 du Code de la Consommation

*Le bien est conforme au contrat :*

**1°** S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

**2°** Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

#### Article L 217-12 du Code de la Consommation

*L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.*

## 22. Garantie commerciale

Indépendamment des deux garanties légales ci-dessus rappelées, la société FOURNIER offre à ses clients une garantie contractuelle, appelée garantie commerciale, sur les équipements, produits et appareils listés à l'article 20 ci-dessus. Cette garantie commerciale ne saurait faire obstacle au bénéfice des garanties légales dues par la société FOURNIER aux défauts et vices cachés et aux défauts de conformité (art. 21).

La garantie commerciale prend effet à la date de facturation des produits. La garantie commerciale proposée par la société FOURNIER, conformément au document d'information précontractuelle remis par la société FOURNIER au client, s'étend et couvre :

- 5 ans (pièces) sur les meubles de cuisines SoCoo'c (hors équipements électriques, garantie 2 ans),
- 25 ans (pièces) sur les charnières et coulisses de la gamme SoCoo'c cuisine,
- 2 ans (pièces, main d'œuvre et déplacement) sur les appareils électroménagers encastrables,
- 2 ans (pièces) sur les éviers, mitigeurs, tables, chaises et tabourets distribués par SoCoo'c, sauf indication de durée supérieure spécifiée sur le bon de commande,
- 1 an (pièces) sur les accessoires (vidage, flexibles, douchettes, mousseurs, tampon de chaises).

## 23. Mise en œuvre des garanties légales et/ou contractuelles

Les produits sont garantis contre tout vice de matière ou défaut de fabrication. La garantie comprend le remplacement des produits défectueux par des produits identiques ou similaires. Toute demande de prise en charge d'un produit par la garantie doit être soumise au vendeur qui en constatera le bien-fondé. La Société FOURNIER prend à sa charge :

- La fourniture et les frais d'envoi des produits remplacés de l'usine au dépôt du vendeur,
- Les frais de transport des produits défectueux du dépôt du vendeur à l'usine. Sont exclus tout autres frais relatifs à l'échange des produits défectueux, en particulier les frais de dépose et de repose, les frais de déplacement et de livraison chez le client.

Lorsque la prise en charge d'un produit défectueux entraîne un délai d'immobilisation supérieur à 7 jours, la durée de garantie contractuelle est prolongée d'une durée égale à l'immobilisation (Articles L. 217-15 et L. 217-16 du Code la Consommation). La période d'immobilisation court à compter de la demande d'intervention du client ou de la mise à disposition du produit pour réparation lorsqu'elle est postérieure à la demande d'intervention.

## 24. Exclusion de garantie. La garantie n'est pas due dans les cas suivants :

- Non-respect du guide de pose
- Non-respect du guide d'entretien
- Négligence ou défaut d'entretien de la part du client
- Mauvaise utilisation du bien par le client
- Utilisation de produits inadaptés, excès de chaleur, excès d'humidité
- Défaut de fonctionnement résultant de l'intervention réalisée par le client ou par une personne physique ou morale mandaté par lui sans autorisation expresse du vendeur
- Défauts dus à une modification des meubles
- Défaut de fonctionnement résultant d'un cas de force majeure
- Infiltrations dues à des joints défectueux
- Infiltrations d'eau ou autres liquides
- Singularité spécifiques du bois (présence de nœuds, variations de couleurs, veinage...)
- Variation de teinte due aux différentes sources de lumière
- Variation de teinte due à l'exposition prolongée à la lumière
- Usure normale du bien
- Usure normale des produits due à leur utilisation
- Les ampoules, tubes fluorescents, et autres produits consommables ne sont pas couverts par la garantie SoCoo'c.

Sur simple demande, et en dehors du cadre de la garantie, SoCoo'c peut fournir à titre payant l'ensemble des composants mis en vente (à l'identique ou similaire) pendant une durée de 5 ans. Sont exclus de la garantie les dommages éventuels causés par des vices de pose ou de modification de produit, le fabricant n'intervenant pas dans l'installation. Le bon fonctionnement des produits SoCoo'c est tributaire d'une pose effectuée conformément au guide de pose SoCoo'c et aux règles de l'art de la profession. Il est rappelé, en application des articles 1641 et suivants du Code Civil, que le client bénéficie de la garantie légale des vices cachés et que la présente garantie contractuelle ne peut avoir pour effet ou pour objet de limiter cette garantie légale. L'application de la garantie SoCoo'c ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts directs ou indirects.

## 25. Qualité de services

SoCoo'c a la volonté d'améliorer en permanence la qualité de ses produits et services. A cette fin, des enquêtes de satisfaction sont menées. Dans ce cadre, le client accepte que ses réponses soient transmises nommément au magasin distributeur de la marque et à la marque.

## 26. Durée de disponibilité des pièces détachées

La société Fournier s'engage à fournir, à titre payant, pendant la durée indiquée dans le document intitulé « Liste de durée de disponibilité des pièces détachées par fournisseur Fournier » qui vous a été remis par votre magasin SoCoo'c avant la signature de votre contrat, les pièces détachées de tous les produits mis en vente, à l'identique ou similaire, sous un délai de 2 mois. »



## **MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION**

### **30. Médiateur de la consommation**

En application des articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de la consommation et sous réserve que le client ait adressé au préalable une réclamation écrite à notre service clientèle à l'adresse suivante : **Service client SoCoo'c - CS 10003 - 74230 Thônes - France**, restée sans réponse, ce dernier peut avoir recours gratuitement au service de médiation dont les coordonnées sont les suivantes :

#### **Médiation Franchise-Consommateurs (MFC)**

Fédération Française de la Franchise

29 Boulevard de Courcelles

75008 PARIS

Mail : [info@franchise-fff.com](mailto:info@franchise-fff.com)